



## **AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

### **CAISSE CENTRALE DE GARANTIE**

Appel d'offres ouvert n°10/2019 relatif à

## **LA REALISATION DES PRESTATIONS D'IMPRESSION DE DOCUMENTS ET SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LE COMPTE DE LA CAISSE CENTRALE DE GARANTIE**

Le **Lundi 30 décembre 2019 à 10 heures**, il sera procédé, dans les bureaux du siège de la Caisse Centrale de Garantie à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, ayant pour objet la réalisation des prestations d'impression de documents et supports de communication pour le compte de la Caisse Centrale de Garantie.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré des bureaux de la Caisse Centrale de Garantie sis au :

**Centre d'Affaires - Boulevard Ar-Ryad**

**Hay Ryad 10100 – RABAT**

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Ainsi que sur le site de la Caisse Centrale de Garantie : [www.ccg.ma](http://www.ccg.ma)

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **10.000,00 DHS** (Dix mille dirhams).

L'estimation annuelle des coûts des prestations par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

**Minimum : 163.080,00 DHS TTC** (Cent soixante-trois mille quatre-vingts dirhams Toutes Taxes Comprises).

**Maximum : 326.160,00 DHS TTC** (Trois cent vingt-six mille cent soixante dirhams Toutes Taxes Comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Règlement des marchés de la CCG.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du siège de la Caisse Centrale de Garantie ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

#### **Présentation des échantillons :**

**Les soumissionnaires sont tenus de présenter des échantillons, aux bureaux du siège de la CCG, au plus tard le vendredi 27 décembre 2019 à 12 heures.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

